

Chers(es) arbitres,

Le CA du Volley Belgium du 21.08.2018 a décidé à l'unanimité l'annulation des Temps Morts Techniques (TTO à 8 et 16 points) et cela pour TOUTES les compétitions de volley ball en Belgique.

Cette mesure sera d'application dès le 01.09.2018.